

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la
délégation parlementaire canadienne de
l'Association parlementaire Canada-Europe
à la
Septième conférence des parlementaires
de la région de l'Arctique
Kiruna (Suède)
Du 2 au 4 août 2006**

M. Bob Mills a dirigé une délégation de quatre parlementaires à la Septième conférence des parlementaires de la région de l'Arctique à Kiruna, Suède, du 2 au 4 août 2006.

Rapport

Introduction

M. Bob Mills a dirigé une délégation de quatre parlementaires à la Septième conférence des parlementaires de la région de l'Arctique à Kiruna, Suède, du 2 au 4 août 2006. Cette délégation était formée de députés de la Chambre des communes, entre autres M. Larry Bagnell, M. Yvon Lévesque et M. Brad Trost. La délégation a pu compter sur l'appui de M. Philippe Méla, secrétaire de la délégation, et de M. Tim Williams du Service d'information et de recherche parlementaires de la Bibliothèque du Parlement, à titre de conseiller. Ont été tenues conjointement à la conférence deux réunions du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique (CPPRA) ⁽¹⁾ auxquelles le Canada a été représenté par le chef de la délégation, M. Bob Mills.

C'est en 1993 qu'a eu lieu, en Islande, la Première conférence des parlementaires de la région de l'Arctique et c'est l'année suivante que le CPPRA a été formé. Des conférences ont été organisées tous les deux ans dans divers pays arctiques depuis la tenue de la deuxième conférence à Yellowknife en 1996; cette année ayant en outre marqué la création du Conseil de l'Arctique, réunissant huit nations, à l'occasion d'une rencontre ministérielle à Ottawa. Le Conseil de l'Arctique fait également une place aux représentants d'associations et d'organismes élus autochtones internationaux. À l'heure actuelle, six de ces organismes ont le statut de « participant permanent » du Conseil, lequel se réunit tous les deux ans à l'échelon ministériel. Le CPPRA a le statut d'observateur au sein du Conseil de l'Arctique. Le groupe parlementaire a pour tâche principale de faire avancer le travail du Conseil, en particulier en ce qui a trait aux questions liées au développement durable. Au sein du CPPRA, les représentants des participants permanents autochtones jouissent du même statut qu'au Conseil.

La septième conférence a été organisée par le Parlement suédois et tenue dans la ville minière de Kiruna, située par 67°49'19" de latitude, au nord de l'équateur. Y ont assisté trente-trois représentants élus de sept des huit États membres du Conseil de l'Arctique, trois représentants du Parlement européen et environ 80 observateurs, invités et représentants du secrétariat de la conférence, de secrétariats internationaux et de la presse.

Les États-Unis n'ont pas envoyé de délégation à la conférence même si un représentant officiel de ce pays figurait au nombre des observateurs. Dans leurs déclarations, plusieurs délégués ont souligné l'absence des États-Unis et certains étaient d'avis que des efforts additionnels devraient être faits en vue d'encourager ce pays à participer aux prochaines délibérations. Une invitation des États-Unis à tenir la huitième conférence dans l'État de l'Alaska a été transmise et acceptée, ce qui garantit qu'il en sera ainsi.

Comme pour les années passées, la conférence a essentiellement porté sur les grands thèmes abordés par les conférenciers principaux. Plus de temps a toutefois été consacré au dialogue et aux débats à la septième conférence car la durée des allocutions ayant été réduite, les participants ont pu intervenir plus longuement.

Voici les trois thèmes choisis pour la conférence :

- L'Année polaire internationale;
- L'innovation dans la conduite des affaires de l'Arctique : les possibilités et les limites d'un régime juridique contraignant pour l'Arctique; et,
- L'ouverture de la route maritime de l'Arctique : débouchés économiques/commerciaux et défis environnementaux/culturels.

En outre, la cérémonie d'ouverture a été suivie d'une discussion sur la coopération arctique portant, entre autres, sur les rapports d'étape du Conseil de l'Arctique et du CPPRA et un compte rendu spécial de la technologie de l'information et de la communication (TIC) dans l'Arctique.

Le présent rapport se veut un aperçu des délibérations de la conférence.

Délibérations de la conférence

A. Déclarations liminaires

Un spectacle de musique et de danse lapones traditionnelles a marqué le début de la conférence, suivi des mots de bienvenue du Président du Parlement suédois, du Président du Parlement lapon et du représentant de la Suède au sein du CPPRA. S'en est ensuivie une discussion sur la coopération arctique.

1. Coopération arctique

L'ambassadeur Alexander Ignatiev a fait le point sur les activités et l'orientation du Conseil de l'Arctique qui, depuis deux ans, est présidé par la Russie. L'ambassadeur a mis en lumière le travail accompli par chacun des cinq groupes d'experts responsables de l'orientation stratégique du Conseil de l'Arctique. En particulier, il a insisté sur les aspects suivants de leur travail :

- Circonscrire les « points chauds » écologiques dans la portion russe de la région de la mer de Barents et agir sur ces derniers;
- Dresser des plans pour contrer les répercussions des changements climatiques et des activités marines ou terrestres sur le milieu marin;
- Sélectionner douze zones indicatrices devant faire l'objet d'un suivi afin d'endiguer la perte de biodiversité;
- Étudier les répercussions du Rapport sur le développement humain dans l'Arctique et les possibilités d'un suivi; et,
- Améliorer la sécurité du transport maritime et du plan d'intervention en cas d'urgence étant donné que les ressources naturelles de l'Arctique sont de plus en plus exploitées et que le tourisme est de plus en plus répandu dans cette région.

De surcroît, il s'est penché sur les efforts déployés par le Conseil de l'Arctique pour donner suite à l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique et soutenir l'Année polaire internationale.

Comme suite aux observations de l'ambassadeur, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de la Suède a souligné que, pour que l'Arctique puisse prospérer, les

problèmes qu'éprouve cette région doivent être résolus grâce à la coopération, en particulier en ce qui a trait aux changements climatiques.

La présidente du CPPRA, M^{me} Hill-Marta Solberg, a rendu compte du travail effectué par ce comité et a signalé que les parlementaires devaient accorder une importance particulière aux conditions de vie des humains dans l'Arctique de même qu'à la faune. Outre le succès remporté par l'Université de l'Arctique, elle a noté le caractère nécessaire d'un financement adéquat et de la technologie de l'information et de la communication. Elle a insisté sur le fait que les parlementaires présents devraient défendre les intérêts de l'Arctique dans le rôle qui sont appelés à jouer dans leur pays.

Ces comptes rendus ont été suivis de la présentation de M. Bernard Funston, secrétaire exécutif du groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique, concernant l'Évaluation de la technologie de l'information et de la communication menée par ce groupe. En guise d'introduction, il a fait des remarques sur l'incidence de la TIC dans le monde et donné une description du concept « la Terre est plate ». Essentiellement, cela signifie que, grâce à la TIC, les Canadiens peuvent communiquer entre eux à travers le temps, c'est-à-dire qu'ils sont en contact les uns avec les autres en tout temps et que la distance séparant des villes éloignées est abolie. Il a fait valoir que nous devons aborder l'évaluation du point de vue humain et non pas seulement de celui de l'infrastructure. L'accroissement de la capacité d'utiliser la TIC est tout aussi important que l'établissement de réseaux.

S'en est ensuivie une discussion au cours de laquelle les délégués ont présenté divers thèmes. Le changement climatique était l'un d'eux et, à ce sujet, les Autochtones ont souligné qu'il était impérieux de passer à l'action sans plus tarder puisque leur avenir était en train de « fondre sous leurs pieds ». Bon nombre de personnes ont fait des remarques concernant les liens entre la sécurité environnementale et énergétique et la nécessité d'en arriver à une synergie entre les deux. Un certain nombre de demandes ont été formulées afin que l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique fasse l'objet d'un suivi.

Aux fins d'amélioration de la capacité générale d'intervention du CPPRA, des participants ont demandé qu'on lui confie un nouveau rôle plus constructif et qu'on élargisse la portée du plan d'action pour le volet nordique de l'UE afin d'inclure le Canada et les États-Unis. La Norvège présidera bientôt le Conseil de l'Arctique et le représentant de cet État a défini les trois priorités qui guideront le travail qu'effectuera le Conseil sous la présidence de son pays : la gestion coopérative des ressources naturelles des régions de l'Arctique, le changement climatique et le suivi de l'ÉICC et l'examen de la structure du Conseil de l'Arctique.

B. Année polaire internationale

L'Année polaire internationale vise à faire converger sur l'Arctique et l'Antarctique la recherche scientifique et technique, durant la période allant de 2007 à mars 2009. M. David Carlson, directeur du bureau central du programme international de l'API et le professeur Terry Callaghan, du centre de recherche scientifique suédois Abisko, ont pris la parole devant les participants à la conférence.

M. Carlson a brièvement décrit l'API et la nécessité de protéger l'environnement, de se montrer responsable sur les plans culturel et social et de se préoccuper du legs de l'API. Il a décrit l'urgence et l'importance des thèmes de chaque projet qui se recoupaient souvent s'agissant des régions de l'Arctique et de l'Antarctique.

L'établissement de partenariats et de connections est l'un des aspects importants des projets. La diffusion à travers le monde du « message polaire » sera un résultat significatif de l'API. Il a ensuite passé en revue un certain nombre de projets et qualifié de « stupéfiantes » les connaissances scientifiques s'y rapportant. De 60 à 90 projets sont en cours au centre Abisko et le professeur Callaghan a décrit certains travaux qui y sont effectués.

Les participants à la discussion qui s'en est suivie ont appuyé avec enthousiasme l'API, en particulier ses aspects humains et sociaux. Un Canadien a décrété que la participation des Autochtones était absolument nécessaire et M. Carlson a exposé les grandes lignes des efforts faits à cet égard dans le contexte de l'API. Bon nombre d'intervenants ont cependant fait remarquer que le manque de financement constituait un grave problème. Seules sont financées de 10 à 20 p. 100 des 218 propositions. On a insisté sur le rôle de l'Université de l'Arctique qui, elle aussi, est insuffisamment subventionnée. Selon M. Carlson, le manque de financement est, à court terme, le problème le plus important de l'API. À ce propos, on suggère que les délégués attirent l'attention de leurs collègues parlementaires sur l'API.

C. L'innovation dans la conduite des affaires de l'Arctique

À cet égard, il faut avant tout déterminer si l'adoption, dans la région de l'Arctique, d'un nouveau régime contraignant est nécessaire ou non. M^{me} Diana Wallis, membre du Parlement européen et du CPPRA, a fait savoir qu'elle souscrit à l'adoption d'un nouveau régime juridique contraignant. Compte tenu de l'élargissement de l'accès à l'Arctique, il est possible que cette région fasse l'objet d'une « exploitation sans entrave ». Le système actuel de conduite des affaires publiques a été jugé inefficace en raison du trop grand nombre d'organismes, ce qui constitue un obstacle à la coopération soutenue et significative, et du fait que, dans la pratique, les États ne tiennent aucun compte du droit international et sont de plus en plus en conflit.

L'Arctique étant une mer entourée de pays, cela confère au problème un aspect unique devant être pris en considération dans la structure de régie. M^{me} Wallis a prononcé un discours enflammé à l'issue duquel elle a affirmé qu'un traité devait être ratifié pour « redonner sa voix à l'Arctique ».

En revanche, l'ambassadeur Hans Corell estime que le temps et l'énergie que nécessiterait la création d'un seul régime global seraient plus efficacement utilisés aux fins de la détermination des menaces et des faits, car cela permettrait de constituer un appui politique en vue de l'amélioration des régimes existants et de persuader d'autres États d'adhérer à ces derniers. Il a fait remarquer qu'à la différence de l'Antarctique qui est cerné par la mer, l'océan Arctique est entouré de terre. Des pays font déjà valoir leurs droits sur les fonds de l'océan Arctique (en vertu de la *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*) et il y a fort peu de chances qu'ils céderont ces droits en vertu d'un autre traité.

Pendant la discussion, M. Bob Mills, le chef de la délégation canadienne, a clarifié la position du Canada en signalant que ce dernier ne souscrirait pas à un nouveau régime contraignant pour ce qui est de l'Arctique, car c'est au Parlement canadien qu'il appartient de prendre des décisions concernant les territoires arctiques canadiens. Qui plus est, il a signalé que le gouvernement canadien avait la ferme intention de collaborer par l'entremise du Conseil de l'Arctique et qu'il était résolument en faveur de l'API.

Un certain nombre d'intervenants ont fait remarquer que le fonctionnement du régime actuel laissait à désirer et qu'il était impérieux d'y apporter des modifications. Quelques-uns recommandaient l'adoption d'un nouveau régime, tandis que d'autres étaient d'avis que le système actuel devait faire l'objet d'une vérification avant d'être modifié. Comme les participants l'ont mentionné, l'article IX de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) ⁽²⁾ pourrait inciter à une plus grande collaboration dans la région de l'Arctique. La déclaration finale, telle que libellée, prévoit que le régime juridique de l'Arctique doit faire l'objet d'une vérification visant à en déterminer l'efficacité.

D. L'ouverture de la route maritime de l'Arctique

La discussion portant sur la route maritime de l'Arctique a été présidée par M. Bob Mills, chef de la délégation canadienne. M. Sergey Kharyuchi, président de la Douma des Nénets de lamal, a introduit le sujet. Il est d'avis que l'utilisation de l'Arctique comme voie de transport suscite de plus en plus d'intérêt, en particulier parce qu'elle permettrait d'exploiter le pétrole et le gaz naturel ainsi que d'autres ressources naturelles, de réduire les distances de transport et d'accélérer l'intégration économique. La sécurité de la navigation maritime demeure néanmoins une importante préoccupation, puisque les navires devront faire l'objet de modifications techniques et d'améliorations, le personnel devra être formé et un plan de sécurité unifié comprenant un volet sécurité et opérations de secours en cas d'urgence devra être adopté.

M. Lawson W. Brigham, vice-président du groupe de travail sur la protection de l'environnement marin arctique (responsable de l'évaluation), a ensuite décrit l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique menée par le Conseil de l'Arctique. L'ÉNMA, réalisée dans le cadre du Plan stratégique de protection du milieu marin arctique du Conseil de l'Arctique, visait à étudier les répercussions plausibles des modifications du régime des glaces dans l'océan Arctique

En dépit des importantes fluctuations interannuelles, la réduction continue de la couverture de glace se traduira vraisemblablement par un prolongement de la saison de navigation dans toutes les régions et par un élargissement de l'accès aux ressources naturelles de l'Arctique. Il a souligné que l'archipel canadien serait vraisemblablement l'un des derniers endroits touchés par la réduction de l'étendue des glaces. Pour les gouvernements et les collectivités arctiques locales, ces changements représentent à la fois un défi et une possibilité qui leur est offerte. L'élargissement des activités maritimes a une importance clé sur la culture et le bien-être des populations arctiques, en particulier des Autochtones dont le mode de vie était autrefois protégé en partie en raison de l'éloignement et les conditions extrêmes du milieu arctique où ils vivent⁽³⁾.

À cette étape-ci de l'évaluation, il importe avant tout d'obtenir les données de référence nécessaires concernant la navigation maritime dans l'Arctique.

Conclusion

Au cours de la dernière journée, les délégués ont retenu une déclaration faisant écho à certaines discussions menées durant la conférence (voir l'annexe III). Celle-ci prône le financement de la recherche et de la surveillance, de l'API et de l'Université de l'Arctique. De façon plus générale, elle met en lumière la nécessité de reconnaître les droits et les points de vue des populations autochtones de la région de l'Arctique, d'en tenir compte dans tout processus décisionnel et de faire en sorte que les Parlements fassent progresser les enjeux dans l'Arctique.

Respectueusement soumis,

L'hon. Lorna Milne, sénatrice
Association parlementaire Canada-Europe

Notes de fin de document

- (1) Les procès-verbaux figurent en annexes.
- (2) Mers fermées ou semi-fermées.
- (3) Conseil de l'Arctique, Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique (<http://www.pame.is/sidur/uploads/AMSA-Pame%20baeklingur.pdf>)

**Comité permanent des parlementaires de la région de
l'Arctique**

**Procès-verbal de la réunion du
comité permanent des parlementaires de la
région de l'Arctique**

Endroit : Kiruna

Date : 1^{er} août 2006

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité adopte l'ordre du jour provisoire de la réunion

2. Approbation du procès-verbal de la réunion tenue à kollekolle le 19 mai

Le Comité adopte le procès-verbal de la réunion de Kollekolle

3. Septième conférence des parlementaires de la région de l'arctique

M^{me} Hill-Marta Solberg passe en revue le programme de la conférence à Kiruna avec les membres du Comité et M. Runar Patriksson ajoute quelques commentaires.

M^{me} Solberg présente ensuite le projet de déclaration de la conférence. Les membres du Comité indiquent les modifications qu'ils souhaitent y apporter. La présidente demande aux membres de faire parvenir leurs suggestions par écrit avant la première réunion du comité de rédaction prévue pour le 2 août.

4. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soumise

Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique

Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique

Procès-verbal de la réunion du comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique

1. Élection de la présidente du comité permanent pour 2006-2008

M. Simo Rundgren propose de réélire M^{me} Hill-Marta Solberg au poste de présidente du comité permanent. Les membres du Comité approuvent la nomination de M^{me} Solberg. M^{me} Solberg est élue à l'unanimité présidente du Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique pour la période allant de 2006 à 2008.

2. Secrétariat

M^{me} Solberg annonce que le Stortinget est prêt à accueillir le Secrétariat du CPRA et propose que M. Bjørn Willy Robstad soit le secrétaire du Comité. M. Robstad est nommé secrétaire du CPRA.

3. Prochaine réunion du comité

Le Comité tiendra sa prochaine réunion à Bruxelles, le 21 ou 22 novembre, en même temps que le forum parlementaire sur la dimension nordique organisé par le Parlement européen.

4. Invitations au comité

M. Kuupik Kleist est le représentant du CPPRA à la séance du Conseil parlementaire de l'Ouest nordique, du 18 au 23 août, à Torshavn.

M. Sigurður Kári Kristiansson et M^{me} Diana Wallis représenteront le CPPRA à la Conférence parlementaire sur la coopération dans la région des États de la mer Baltique, du 3 au 5 septembre, à Reykjavik.

5. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soumise.

Conférence des parlementaires de la région de l'Arctique

Comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique

Septième conférence des parlementaires de la région de l'Arctique, Kiruna, Suède, du 2 au 4 août 2006

Déclaration de la conférence

Nous, représentants élus du Canada, du Danemark/Groenland, du Parlement européen, de la Finlande, de l'Islande, de la Norvège, de la Russie et de la Suède, Participons à la rencontre à Kiruna, Suède, du 2 au 4 août 2006, pour discuter des responsabilités et possibilités communes concernant la région de l'Arctique,

Rappelons les déclarations des six dernières conférences des parlementaires de la région de l'Arctique tenues de 1993 à 2004

A. Tenons compte des facteurs suivants

1. Les conséquences du changement climatique sont de plus en plus évidentes et ont une grande incidence sur les conditions de vie des humains, en particulier les peuples autochtones, de même que sur la flore et la faune de la région;
2. La plus grande accessibilité de la région de l'Arctique aux activités humaines, comme l'exploitation des ressources et l'intensification des activités de navigation découlant du changement climatique;
3. La coopération environnementale internationale dans les domaines du développement durable, du changement climatique et de la biodiversité;
4. La diversité culturelle de l'Arctique où l'on retrouve plus de 40 peuples, cultures et langues;
5. Les mesures prises par le Parlement européen pour organiser une conférence parlementaire sur la dimension nordique afin d'accroître la coordination entre les organisations régionales existantes dans la région de l'Arctique;
6. La vulnérabilité de l'éco-système arctique à la pollution, à l'exploitation et aux contraintes liées au développement et les pressions qu'il subit;

B. Tenons compte également

1. De la déclaration et du document politique de la réunion du 24 novembre 2004 du Conseil de l'Arctique, à Reykjavik;
2. Du fait que les Nations Unies ont désigné la période allant de 2005-2014 comme la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable;
3. Du communiqué conjoint de la dixième séance du Conseil euro-arctique de la mer de Barents en novembre 2005;
4. De la déclaration de la première rencontre des ministres de la Culture des États membres du Conseil de l'Arctique en janvier 2006;
5. Des droits fondamentaux des peuples autochtones de l'Arctique dont il est fait état dans le droit international;
6. De la planification de l'Année polaire internationale, 2007-2008, de sa signification et des possibilités qu'elle offre aux fins de l'enrichissement des connaissances scientifiques sur l'Arctique et de la prestation de renseignements pouvant être utiles dans la prise de décisions;
7. Du travail d'élaboration d'un document cadre et d'une déclaration stratégique se rapportant à la politique sur la dimension nordique;
8. Du projet de Convention nordique sur les sâmes, présenté en novembre 2005 par le groupe d'experts nommés par les gouvernements et les parlements sâmes de la Finlande, de la Norvège et de la Suède, qui, à l'heure actuelle, fait l'objet d'une révision à l'échelon national;
9. Du projet de Déclaration des droits des peuples autochtones adopté par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU;

C. Demandons aux gouvernements de la région de l'arctique et aux institutions de l'union européenne de

1. Profiter de l'attention suscitée par l'Évaluation de l'impact du changement climatique (ÉICC) dans l'Arctique et du débat s'ensuivant pour faire connaître, sur l'échiquier mondial, la position de l'Arctique relativement au changement climatique, en soulignant que l'impact de ce dernier sur cette région est le signe précurseur de ce qui se passera à l'échelle mondiale;
2. Veiller à l'élaboration d'énoncés de politique concrets eu égard à la suite à donner au document de politique de l'ÉICC de la réunion du Conseil de l'Arctique tenue à Reykjavik, en novembre 2004, et donner le coup d'envoi au suivi continu grâce à la présentation de comptes rendus à intervalles réguliers (5 à 10 ans);
3. Faire en sorte que des ressources financières soient disponibles pour l'établissement de centres ou plateformes de surveillance et de recherche qui

permettront de recueillir des observations sur le changement climatique et l'incidence de la pollution;

4. Renforcer les capacités d'adaptation des résidents de l'Arctique, tel que mentionné dans une déclaration stratégique des États de l'Arctique à la CP 11, tenue à Montréal, et promouvoir la recherche, faire connaître les expériences et les pratiques exemplaires, élaborer les stratégies nécessaires pour appuyer les efforts des résidents de l'Arctique en vue de protéger leur santé, leur culture, leur économie et leur bien-être général;
5. Maintenir et intensifier les efforts en vue de réduire les émissions de gaz carbonique, et autres gaz à effet de serre, et renforcer les ententes environnementales multilatérales ayant trait à l'Arctique;
6. Assurer l'ouverture aux données et l'accessibilité des données se rapportant à des secteurs géographiques et à des recherches;
7. Mener l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique, tel que décrite dans le Plan stratégique pour les mers arctiques adopté à la quatrième réunion des ministres du Conseil de l'Arctique en novembre 2004;
8. S'assurer que les membres du Conseil de l'Arctique tiennent compte, dans l'Évaluation de la navigation maritime dans l'Arctique en cours, de l'ensemble des activités antérieures, actuelles et prévues des peuples autochtones dans les mers arctiques;
9. Garantir que les ressources naturelles de l'Arctique sont exploitées d'une manière durable qui profite aux personnes vivant dans la région de l'Arctique;
10. Prier les États qui sont des partenaires de la dimension nordique, soit l'UE, la Russie, la Norvège et l'Islande, de se mettre d'accord sur une ligne de conduite claire, évidente et dynamique en ce qui a trait à l'Arctique, obtenir l'engagement politique ferme de tous les partenaires, y compris les États-Unis et le Canada en leur qualité d'observateurs, et établir des partenariats arctiques dans le contexte de la dimension nordique en ce qui touche à l'énergie et au milieu marin;
11. Faire des efforts concertés pour mettre au point une technologie favorable à l'environnement aux fins du transport et des activités économiques dans l'Arctique en vue de préserver sa nature vulnérable et le mode de vie des peuples arctiques;
12. Promouvoir la recherche, le développement et la mise en place de sources d'énergie de remplacement ou écologiques qui conviennent dans le cas de l'Arctique et investir dans la recherche s'y rapportant;
13. Compte tenu de l'impact du changement climatique et de l'intensification des activités économiques et humaines, procéder de toute urgence à une vérification des régimes juridiques existants qui ont une incidence sur l'Arctique et poursuivre la discussion sur leur renforcement ou étoffement au besoin;

14. Proposer à l'ONU de mettre les traités se rapportant à l'Arctique sous les feux de la rampe à l'occasion de l'événement annuel du traité en 2007, ou dès que possible;
15. Renforcer le dialogue, analyser les aspects des sociétés arctiques qui sont propres à chacun des sexes, en particulier l'évolution du rôle de l'homme dans ces sociétés et l'exode des femmes des régions rurales, et prendre des mesures concrètes à cet égard;
16. Faire en sorte d'optimiser le potentiel de l'Année polaire internationale (2007-2008) en obtenant une aide financière gouvernementale suffisante, en tirant parti des conclusions du Rapport sur le développement humain dans l'Arctique en s'en servant comme un outil pour donner une dimension indéniablement humaine à l'Année polaire internationale en 2007-2008;
17. Profiter de la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable de l'ONU pour mettre en application des programmes d'éducation dans l'Arctique;
18. Prendre des initiatives pour garantir que des efforts coordonnés et conjoints sont faits en vue d'analyser et de tirer parti des résultats de l'Année polaire internationale aux fins de la prise de décisions;
19. Sous l'égide de l'ONU, organiser une conférence internationale ayant pour thème « L'Arctique – une région de coopération mondiale »;
20. Promouvoir la région de l'Arctique et les connaissances scientifiques s'y rapportant, en particulier auprès des jeunes, pour éveiller leur curiosité et susciter leur intérêt à l'égard des connaissances arctiques; faire de l'Université de l'Arctique un intervenant important dans ce processus; et présenter, en 2007, avec l'aide de l'ONU, une conférence internationale sur le rôle des universités se trouvant dans l'Arctique dans l'optique du développement durable de cette région;
21. Prendre les mesures nécessaires en vue de la participation des peuples autochtones de l'Arctique et de l'utilisation de leurs connaissances scientifiques touchant cette région;
22. Accorder un financement accru à l'Université de l'Arctique pour assurer son succès continu;
23. Procéder au financement de l'instrument d'appui au projet approuvé;
24. Effectuer une évaluation de la technologie d'information et de communication (TIC) tel que proposé par le réseau de la TIC de l'Arctique;
25. Renforcer la coopération en ce qui a trait à la sécurité maritime, en particulier aux opérations de recherche et sauvetage;

D. Demandons au comité permanent des parlementaires de la région de l'Arctique de

1. Poursuive la promotion d'une forte dimension sociale dans l'Arctique, y compris à l'échelon national, tel qu'indiqué dans le Rapport sur le développement humain dans l'Arctique, en particulier auprès des enfants et des jeunes;
2. Suivre activement le travail de planification et de mise en œuvre de l'Année polaire internationale en 2007-2008;
3. Promouvoir activement la région de l'Arctique dans le contexte de la nouvelle politique sur la dimension nordique;
4. Continuer à promouvoir le recours, dans le cadre de projets concrets, à la technologie de l'information et de la communication (TIC) en tant qu'outil de prestation de services aux citoyens de l'Arctique, par exemple de la prestation aux collectivités locales de services de télé-médecine et de télé-éducation;
5. S'assurer d'un suivi adéquat et continu des conclusions et des recommandations ayant des répercussions sur les régions et les peuples arctiques, dans les parlements des pays de l'Arctique, au sein d'organisations internationales et dans le cadre de négociations concernant cette région;
6. Envisager de réviser les règles de procédure du comité permanent avant la tenue de la prochaine conférence en 2008 afin d'améliorer les méthodes de travail;
7. Travailler dans chaque parlement à la mise au point d'un concept commun en vue de l'élaboration et du contrôle de programmes environnementaux, de programmes de développement des ressources naturelles, de réseaux de transport et des énergies qui ont (ou n'ont pas) une incidence sur le changement climatique et sur la préservation de la nature arctique pour les générations à venir de peuples de l'Arctique;

E. La conférence

1. Reconnaît l'intérêt et la présence d'observateurs parlementaires et de représentants d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux à la conférence et apprécie l'importance de leur rôle dans la transmission des messages et du soutien des mesures commentées dans le présent document;
2. Souhaite la bienvenue au prochain président suédois du Conseil de l'Arctique et attend avec impatience la collaboration soutenue avec le Conseil de l'Arctique en 2004-2006.
3. Accepte avec gratitude l'aimable invitation des États-Unis à organiser la huitième conférence de 2008.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe	
ACTIVITÉ	Comité permanent des parlementaires de la région Arctique – Septième conférence des parlementaires de la région de l'Arctique	
DESTINATION	Kiruna, Suède	
DATES	Du 2 au 4 août 2006	
SÉNATEURS		
DÉPUTÉS	M. Bob Mills, député M. Larry Bagnell, député M. Yvon Lévesque, député M. Bradley Trost, député	
PERSONNEL	M. Philippe Méla M. Tim Williams	
TRANSPORT	AÉRIEN	29 952,26 \$
	TERRESTRE	380,70 \$
HÉBERGEMENT	1 982,56 \$	
HOSPITALITÉ	0 \$	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	4 948,82 \$	
CADEAUX OFFICIELS	0 \$	
DIVERS/FRAIS D'INSCRIPTION	5,81 \$	
TOTAL	37 270,15 \$	